



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Hélène Dumais, directrice générale adjointe, de Saint-Isidore-de-Clifton certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2022-157 est de 207;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 32;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 2022-157 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe, 30 mai 2022

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)